

DÉPLACEMENTS À PIED EN BATTUE

Plaidoyer pour l'utilisation de la housse

par François Ligier – Président de l'ACGG de la Moselle

Le transport de l'arme dans la housse répond à un besoin de sécurité absolue



Le transport d'une arme à feu à bord d'un véhicule se fait obligatoirement arme déchargée et désapprovisionnée (c'est-à-dire, « *mise en sécurité* ») au mieux dans une housse et sinon démontée (pour ne pas pouvoir être utilisée rapidement), et placée dans le coffre, sous peine d'infraction.

Ainsi dans sa housse l'arme est protégée en quittant le domicile

(c'est une obligation). En rejoignant à pied son poste de battue, au milieu des autres chasseurs, toujours dans sa housse, l'arme est ainsi portée jusqu'au poste. C'est aussi une recommandation de l'ONCFS qui rend son utilisation obligatoire en descendant du mirador lors du « *tir de nuit* ».

Au poste, sans personne dans le voisinage immédiat, et donc

sans risque pour autrui, l'arme est alors approvisionnée et chargée.

À la fin de la battue l'arme est « *remise en sécurité* » dans sa housse et à nouveau transportable à pied et dans un véhicule. Ainsi l'arme n'est manipulée avec ses munitions qu'au poste. On évite ainsi toute mauvaise manipulation à risque pour les autres chasseurs.

Cela évite aussi d'être tenté de « raccrocher » une troupe de sangliers, qui se dérobe en allant se poster ou en fin de battue (pour les chaude gâchettes), par un tir dangereux et hors de toute prise en compte des règles élémentaires de sécurité.

Une chute, une glissade ou des intempéries ne préviennent pas et sont toujours possibles en se rendant au poste et la housse jouera son rôle protecteur, évitant ainsi un canon bouché par la neige ou la boue, un dérèglement ou l'obturation des organes de visée, ou encore un mauvais coup sur la culasse ouverte, autant de désagréments qui sont potentiellement dangereux.

La confiance peut jouer des tours

De plus il n'est jamais agréable, lors des déplacements, même avec une arme « découverte », de voir les « bouches » des canons se promener sous son nez (ce qui est le cas des express cassées, portées à la bretelle et des armes tenues à l'horizontale!).

Il faut bien sûr faire confiance au chasseur qui met son arme déchargée dans sa housse.

Mais aujourd'hui qui prend encore le temps en allant se poster, (et encore moins en revenant) de regarder réellement, l'âme des canons des armes « découvertes » de nos partenaires pour s'assurer qu'elles ne contiennent pas de munitions, que les culasses sont ouvertes?.. C'est une certaine négligence, que de faire confiance à tous les chasseurs pour s'autodiscipliner et une vue de l'esprit qui ne convient pas à la rigueur qu'impose la sécurité.

Enfin, on peut toujours imaginer un oubli: l'arme chargée dans la housse! Cette situation est-elle, plus dangereuse qu'une arme chargée et découverte? Essayez de faire partir le coup de feu d'une arme chargée dans une housse, vous verrez que même en marchant dessus ou en la laissant tomber, le coup ne part pas, mais pour une arme découverte il en va autrement!



Est-il déjà arrivé de ranger une arme chargée (par oubli) dans sa housse, laissée dans la voiture, en appuyant malencontreusement sur la queue de détente, faisant partir le coup dans la portière du véhicule ou vers son voisin ?

Une protection facile et rassurante

Arrivés à leur véhicule, les partisans des armes « découvertes » s'empressent de ne pas laisser leurs armes démontées dans le coffre mais de les ranger soigneusement dans une housse... redécouvrant ainsi et soudainement l'intérêt pratique et protecteur de celle-ci.

Tous les tireurs sur cibles ont leurs armes « en sécurité » dans une housse ou un caisson de leur domicile au stand et jusqu'au pas de tir, évitant ainsi toute frayeur avec les voisins. Quand la séance d'entraînement est terminée, l'arme reprend le chemin inverse. Aucun tireur n'aurait l'idée de « promener » son arme en dehors de son étui à

l'intérieur d'un stand de tir. Enfin je ne connais pas et n'ai pas vu d'accidents enregistrés par l'ONCFS avec des armes chargées dans une housse.

Même si c'est une disposition qui est inscrite dans certains schémas départementaux, il me paraît déraisonnable, et illogique de pénaliser par une amende le chasseur qui transporte son arme « mise en sécurité » dans sa housse pour se rendre à son poste de battue. Et au moins, qu'on lui laisse le choix, sans toujours chercher à vouloir réglementer, inutilement et à tort, et toujours de plus en plus, la « bonne conduite » du chasseur, en rendant obligatoire le transport des armes « découvertes » en battue.

Bien sûr et dans tous les cas la règle d'or est que la manipulation des armes à feu doit se faire avec prudence, en considérant toujours celles-ci comme étant chargées et sans jamais, et en toutes circonstances, pointer le canon vers une personne.



MALADIE DE LYME ET MALADIES TRANSMISES PAR LES TIQUES

Le Plan national de lutte

par le Dr Pierre Journeux

*Le Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques publié par la ministre Marisol Touraine le 29 septembre 2016 est venu répondre à la demande pressante des associations de malades “Lyme”**

L'incidence annuelle officielle de cette maladie bactérienne (nombre de nouveaux cas diagnostiqués) est de l'ordre de 29 000, mais les données de prévalence ne sont pas connues. Les associations de défense des malades parlent de 300 000 cas.

Or l'existence des formes passées à la phase secondaire, puis chronique avec le syndrome post-Lyme appelé aussi SPPT (sémiologie persistante polymorphe après morsure de tique), constitue le deuxième aspect du problème de santé publique posé, et la principale raison d'être des associations Lyme.

La maladie de Lyme n'est pas la seule infection transmise par les tiques, d'autres infections bactériennes, protozoaires et virales ont le même vecteur. Un même malade peut donc être infecté par plusieurs agents simultanément.

Ces autres maladies vectorielles à tiques (MVT), parfois dites émergentes, commencent à être mieux connues et viennent aggraver la situation.

De plus une augmentation des populations de tiques paraissant liée au changement climatique apparent, une évolution des milieux, et l'essor des activités de nature viennent s'additionner

pour majorer le risque.

Le diagnostic n'est pas toujours facile étant donné le polymorphisme des aspects cliniques, la formation incomplète quant à cette pathologie des médecins de premier recours, et la fiabilité bien imparfaite des examens biologiques.

Si le traitement de la phase primaire est assez bien codifié, celui des formes secondaires l'est beaucoup moins, tandis que la réalité de ces formes ou d'un syndrome post-lyme est niée par certains groupes « d'experts », et les autorités de santé.

Le consensus de 2006 est devenu totalement obsolète, mais des poursuites sont engagées par la Sécurité Sociale et le conseil de l'Ordre des Médecins contre les médecins n'appliquant pas ces recommandations de 2006.

De nouvelles recommandations parues depuis 2012 ne sont pas toujours toutes bien connues du corps médical concerné (ex: dose d'amoxicilline de la phase primaire: 4 à 6 gr par jour X 21 jours, et non pas 2 à 3 gr X 10 ou 15 jours).

Ce plan national était donc nécessaire et bienvenu. Quel



Nymphes, mâle et femelle adultes

est-il ? Il s'articule sur 5 axes stratégiques : surveillance vectorielle, information et prévention, amélioration de la prise en charge, amélioration des tests diagnostiques, développement de la recherche. Chacun de ces 5 axes recouvre plusieurs actions, pour 15 actions au total.

1) Surveillance vectorielle et lutte : 3 actions :

- renforcer la surveillance des tiques et élaborer une cartographie du risque et de la répartition des tiques en France,
- une application smartphone permettra à chaque citoyen de signaler la présence de l'acarien,
- évaluer les mesures de lutte les plus efficaces contre la prolifération des tiques,

- tester l'efficacité des répulsifs contre les tiques et préciser

* (FFMVT, FRANCELYME,
LERELAISDELYME, LYMPACT, LSF)